LE SONGE,

AU ROI;

PAR M. RENAUD DUFÉROL.

1789.



LE SONGE,

AU ROI;

Par M. RENAUD DUFÉROL.

Vivo ego, jam non ego, vivit verò in me ſpes.

PRÉAMBULE.

Un jour que je revenois du bois de Boulogne, mille idées confuſes, ſur les affaires préſentes, roulèrent dans mon eſprit; rentré chez moi, je me couchai haraſſé de fatigue. La nuit, ces mêmes idées m'obſédèrent; j'étois oppreſſé, je reſpirois avec peine, lorſqu'une apparition effrayante me mit dans la plus cruelle agitation : je vis un aigle monſtrueux fondre ſur un géant qui avoit trois yeux; de ſa tête, il touchoit le ciel, & de ſes pieds la terre. L'aigle, intrépide, lui fit de larges plaies; il s'abreuvoit du ſang qui en ruiſſeloit. Le géant, ſuccombant à la douleur, jeta un grand cri & expira. Alors l'aigle, victorieux,

s'envola dans les airs ; un grand coup de tonnerre, qui se fit entendre, me réveilla en surſaut.

C'eſt ce ſonge qui a donné lieu aux réflexions ſuivantes.

C'eſt à vous, Monarque bienfaiſant, père de votre peuple, que j'adreſſe ces repréſentations ; l'amour du bien public me les a dictées. Tout ce que vous avez fait, tout ce que vous faites en ce moment, m'aſſure de la pureté de vos intentions. Si vous êtes bien ſecondé, ſi le même zèle qui vous anime, dirige les vues de ceux qui vous approchent, nul empire n'aura été plus floriſſant, & ne ſe ſoutiendra plus long-temps que la France.

Il faut, pour accélérer le bien de la choſe publique, que le grand, moins fier de ſa naiſſance, ſe relâche un peu de ſes droits ; il faut que le peuple, ſage & plus modéré, n'ait pas des vues trop ambitieuſes ; alors le bien s'opérera, les progrès en ſeront plus ſenſibles.

CHAPITRE PREMIER.

Comme c'eſt de l'éducation que l'homme reçoit étant enfant, que dépend ſon ſort à l'avenir, il faut entièrement refondre

le plan de celle qu'on donne dans les collèges, comme vicieuſe à bien des égards. Je ne voudrois pas qu'on paſſât huit ou neuf ans, à apprendre une langue utile à quelques perſonnes, comme celles qui ſe deſtinent au barreau & à l'égliſe, inutile au plus grand nombre, & ſouvent oubliée au bout de quelques années. Les préjugés anciens que l'on a là-deſſus, ſont difficiles à détruire : des auteurs, du plus grand mérite, les ont attaqués, mais infructueuſement : ils ſont comme cette hydre, dont les têtes renaiſſoient à meſure qu'on les coupoit; quel Hercule, les combattant avec avantage, les anéantira? Ce ſera vous, Sire, aidé de ces hommes de génie qui travaillent, de concert avec vous, à la régénération de l'état.

Si l'on veut, dans l'éducation des enfans, un objet principal, qui ſoit comme le centre auquel viennent aboutir tous les rayons d'un cercle, je propoſe l'étude du grec, comme moins longue & d'une utilité générale.

Cette langue eſt belle, nombreuſe & harmonieuſe; les avantages que l'on en retirera, ſont grands : l'étude du grec nous mettra à même de connoître mieux notre langue, qu'il a enrichie, & épar-

gnera bien des peines aux jeunes élèves en médecine & en chirurgie. Presque tous les mots techniques en dérivent ; elle aidera beaucoup leur mémoire, dans la nomenclature des différentes parties de l'anatomie ; ce qui exigeoit un travail opiniâtre, ne sera pour eux qu'un jeu.

Hyppocrate, le prince des médecins, a écrit en grec ; ils goûteront mieux ses ouvrages, les lisant dans l'original, tomberont dans moins d'erreurs ; &, par-là, en retireront plus de fruit. Il ne manque pas d'excellens ouvrages françois & anglois, qui traitent de toutes les parties de la médecine. Toutes ces raisons me portent à croire, qu'on devroit mieux employer tout le temps que l'on perd à apprendre le latin.

Il faut faire entrer, dans le plan d'éducation des enfans, les armes, la danse, la lutte, la course & la natation.

Il faut former le corps avant l'esprit ; je voudrois pouvoir faire sentir la vérité de cet axiôme latin : *Mens sana in corpore sano.* Il s'agit moins de faire des savans que des hommes. Tel qui est bonne plume, n'est pas bonne lame : cela a pourtant quelques exceptions. Une trop longue étude, une tension d'esprit trop

forte, affoibliffent le corps, & le rendent inepte aux différens exercices, qui feroient fi profitables à l'homme, s'il les mettoit en pratique. Que le françois ne foit pas finge de l'anglois, mais qu'il fe modèle fur *les Romains*, ce peuple fi fenfé.

CHAPITRE II.

Passons à autre chofe : jettons les yeux fur ce pauvre laboureur, qui mange fon pain à la fueur de fon front, qui très-fouvent le détrempe de fes larmes amères. Entrons, Sire, fous cet humble toit, où repofe le vrai citoyen, fi utile à fa patrie, & fi peu récompenfé. Que retire-t-il de fes pénibles travaux ? A peine de quoi foutenir une famille honnête & vertueufe. Voyons-le revenir des champs, avec tous les inftrumens du labourage ; fa jeune époufe au teint hâlé, mais fraîche & robufte, occupée des foins du ménage, l'apperçoit, vole au-devant de lui, & lui prodigue les careffes les plus fincères : ce jeune enfant, gage de leur tendre amour, faute au col de fon père, & allège, par fes naïves étreintes, le poids de fes peines : ils vont s'affeoir, fur un banc, autour d'une table mal étayée ; leur repas eft frugal ; l'appétit en affai-

ſonne les mets. Une gaieté douce, point turbulente, règne dans leurs entretiens; leurs cœurs s'ouvrent aux impreſſions d'une amitié pure; le dur égoïſme, toujours armé d'une verge de fer, ne les a point reſſerrés.

Que votre cœur, SIRE, s'attendriſſe en faveur de cette claſſe d'hommes ſi intéreſſante & ſi méritante par les ſervices qu'elle rend à l'état : c'eſt elle qui fait vivre le reſte de la nation, & qui fournit de braves & robuſtes ſoldats. On pourra leur rendre la vie moins dure, en les chargeant moins d'impôts, & en diminuant le prix des denrées.

CHAPITRE III.

ON devroit abolir la milice. Arracher des bras d'un pauvre payſan, d'un père ſenſible, des enfans qui l'aidoient dans ſes travaux, n'eſt-ce pas plonger ſon cœur dans l'amertume, & abréger des jours précieux !

CHAPITLE IV.

LES droits de la chaſſe ne devroient pas être ſi reſtreints, mais s'étendre à plus d'individus. Quoi! un bourgeois qui

vit retiré à la campagne, ne pourra tuer, dans son jardin, un lapin qui viendra manger ses choux ! Le paysan ne pourra tuer le gibier qui viendra ravager sa vigne ou ses champs ! La loi qui fait cette défense est barbare, & doit être abrogée.

Ne quittons pas encore la campagne, Sire; elle a tant d'attraits pour les ames sensibles, que nous pouvons nous y arrêter un instant.

Chaque habitant devroit être soldat à seize ans, avoir un fusil, tant de livres de poudre & de plomb, en un mot, tout ce qui est nécessaire à un soldat. Un vieux caporal leur feroit faire l'exercice tous les trois mois.

Il faudroit, dans chaque village, établir des jeux pour les dimanches & fêtes, comme l'arquebuse, la course & autres. On y distribueroit un prix au vainqueur, comme cela se pratique en certains endroits; mais cet usage devroit être général.

Par-là, on se procureroit des gens aguerris & capables de repousser l'ennemi, en cas d'invasion soudaine. Voilà, Sire, ce qui rend les Suisses si bons soldats; plus de fatal billet, que l'engagement soit volontaire, comme en Suisse.

Je ne vous oublierai pas, jeunes filles

modeftes, au front ingénu. Il devroit y avoir, dans tous les villages, une Rofière. Celle qui feroit reconnue pour la plus vertueufe, devroit être dotée, & avoir une médaille en or, fur laquelle feroit gravé le portrait du roi. On pourroit bannir, par ces fages inftitutions & d'autres femblables, la corruption, qui fait des progrès, même au village.

CHAPITRE V.

Transportons-nous à la ville. Commençons par établir des loix fomptuaires, qui réforment le luxe, foit dans les habillemens, foit dans les bâtimens ou les feftins. Etouffons ce nouveau Protée, qui fe reproduit fous mille formes différentes : le luxe gâte de jeunes cœurs, naturellement portés au bien, & leur fait contracter des vices infamans. Il eft comme l'ivraie qui croît au milieu du bled, & le détruit.

L'empire romain ne fut jamais plus près de fa chûte, que lorfque le luxe régna ; mais, au contraire, il ne fut jamais fi bien affermi, que dans ces temps où l'on vivoit fimplement & fans fafte, où l'on alloit prendre d'habiles généraux à la charrue. Ces grands hommes reve-

noient triomphans de la guerre, chargés des dépouilles de l'ennemi, & reprenoient leur premier genre de vie. Que les mœurs de ce tems sont différentes des nôtres! quel assemblage admirable de simplicité, de patriotisme, & d'héroïsme!

CHAPITRE VI.

Je vois un prélat en brillant équipage, qui va trouver une Laïs qui l'attend nonchalament dans un boudoir voluptueux, où l'or brille de toutes parts, où des glaces répètent tous les objets environnans; elle va l'enivrer de délices, parce que, comme Jupiter, il descend chez elle en pluie d'or. Le pauvre curé de campagne, simple dans ses goûts & ses mœurs, se donne beaucoup de peines, est utile à ses paroissiens dont il est le père, & souvent ne peut payer les gages de sa vieille gouvernante. Retranchons donc aux uns, avec une juste compensation, pour donner aux autres. J'irai plus loin : le mariage devroit être permis aux Prêtres, comme du tems de saint Paul, ils n'en seroient que plus attachés aux devoirs de leur état, & donneroient moins de prise à la censure.

La queſtion du célibat fut agitée par le concile de Trente : les vieux prélats, que l'expérience & la ſaine raiſon avoient rendus plus éclairés, ſe défiant à juſte titre de la fragilité humaine, opinèrent pour marier les prêtres. Les jeunes Evêques, pouſſés par le zèle outré qui les dévoroit, & ne doutant de rien, furent d'un avis contraire. Leur ſentiment prévalut ; c'eſt ce qui donna lieu à cette déciſion : *Si quelqu'un s'aviſe de dire que le célibat n'eſt pas plus ſaint que le mariage, qu'il ſoit anathême.*

Le concile de Conſtantinople condamna l'invention du célibat, comme on peut aiſément s'en convaincre, à la lecture du treizième canon.

Sur quoi eſt fondée la doctrine du célibat ? Sur ces paroles de l'écriture : *Ceux qui ont quitté leurs femmes, leurs enfans & leurs biens, auront la vie éternelle.*

Jéſus-Chriſt ne cherchoit pas par ces paroles, à troubler l'union des familles, ni à plonger dans le deuil une tendre épouſe & de pauvres enfans ; mais il vouloit faire entendre qu'il falloit tout quitter, plutôt que de renoncer à la foi. Depuis ce tems les prêtres, en conſéquence de ce paſſage mal-interprêté, ne purent plus goûter les douceurs d'une

tendre & légitime union, ni revivre dans des enfans chéris.

CHAPITRE VII.

Pourquoi nos évêques, qui ont possédé long-temps le droit de faire des saints, & à qui Rome ôta ce privilégé, n'auroient-ils pas celui d'accorder des dispenses, pour autoriser un mariage entre cousin & cousine, entre tante & neveu? Par ce moyen, on feroit rester dans le royaume, beaucoup d'argent qui passe en pays étranger.

Toutes ces observations, Sire; méritent la plus sérieuse attention. N'écoutez pas ce faux zèle qui a fait tant de torts à tous les états; armez-vous de courage, éteignez de vieux préjugés; & comme un prudent laboureur, élaguez les branches inutiles, pour faire circuler plus librement la sève nourricière dans toutes les parties vivaces de l'arbre. De vieux abus ne peuvent jamais avoir force de loi.

CHAPITRE VIII.

Parlerai-je des banqueroutes? Combien de gens se sont enrichis par ce moyen

ſi pernicieux à l'état, & ont jetté dans la misère d'honnêtes citoyens ? Il faudroit prendre là-deſſus les meſures les plus ſages & les plus efficeces, pour prévenir un tel abus. Lorsque la loi auroit dû sévir contre ce brigand, qui feint d'être inſolvable, on le voit, au bout de quelque-tems, reparoître, le front levé, affichant impudemment un luxe ſans borne. Sans doute cet objet important entrera dans les opérations actuelles.

Un homme qui fait une faillite frauduleuse, ne devroit trouver d'aſyle dans aucun pays; par-tout on devroit l'arrêter, & lui faire ſur le champ son procès. Un rentier voyant ſi peu de ſûreté dans le commerce, eſt toujours en déſianc, & tremble pour ſes fonds. Il faut donc tâcher de rétablir la confiance par des loix rigoureuſes ſur ce point.

CHAPITRE IX.

Il ſeroit à propos de créer, comme chez les Romains, des cenſeurs; il y en auroit pour chaque miniſtère. Le peuple ſeul, dans une aſſemblée, auroit le droit de les nommer. Comme il eſt le plus intéreſſé à ſon propre bien-être, il ſeroit auſſi plus éclairé; & de ſon choix plus prudent

& plus ſûr, on retireroit de grands avantages.

Ces cenſeurs, irréprochables dans leurs mœurs, reſteroient un an en charge; puis on procéderoit à l'élection de nouveaux magiſtrats, & tout citoyen honnête auroit droit de prétendre à cet emploi honorable.

On ne pourra les continuer en charge, afin de donner plus d'eſpoir & d'émulation à chaque citoyen qui chercheroit, par une conduite exemplaire, à ſe rendre digne d'une telle faveur. Ce choix fait, ce ſeroit à vous, SIRE, à le confirmer.

Un ex-miniſtre paroîtroit devant le tribunal des cenſeurs qui rechercheroient ſa conduite, ſes mœurs, & lui feroient rendre un compte ſévère de ſon adminiſtration.

Le compte une fois rendu, on en prendroit acte, & on en feroit lecture publiquement.

Il faudroit, à cet effet, ériger un vaſte amphitéâtre, où le peuple ſeroit placé ſur des gradins.

Les cenſeurs devroient auſſi prendre connoiſſance des accaparemens, ſévir extraordinairement contre ceux qui ſeroient convaincus de ce monopole.

Différens bureaux qu'on établiroit dans

chaque province, bien adminiſtrés, empêcheroient l'exportation des bleds en pays étranger, tiendroit un compte exact de la conſommation des grains dans leur diſtrict, de la récolte de chaque fermier, donneroient des récompenſes à celui qui découvriroit le délinquant, et par là préviendroient la fraude.

Il devroit y avoir des greniers publics dans chaque ville un peu conſidérable, où l'on verſeroit tout le bled des environs.

On ne délivreroit aux boulangers que la quantité de farine qu'on ſauroit leur être néceſſaire; & le peuple, dans des aſſemblées tenues à ce ſujet, ſeroit informé de la quantité de bled ſur laquelle il pourroit compter.

Toutes les opérations de chaque bureau feroient envoyées aux cenſeurs en charge.

Nota. Je deſirerois qu'à l'inſtar de Berne, on affichât, à la porte de chaque boulanger, le taux du pain.

CHAPITRE X.

Il feroit à propos de réduire la penſion d'un ex-miniſtre à 20,000 livres, & d'en faire de même de toutes les penſions trop fortes pour des gens riches, & dont les reſſources ſont infinies. Par-là, SIRE,

vous vous mettrez à même de mieux récompenser un brave chevalier de saint Louis, qui a bien mérité de le patrie, la pension d'un pauvre officier qui, obligé de faire figure dans le corps où il étoit, a dépensé à votre service, une grande partie de son bien, est trop modique. On a vu des chevaliers, forcés par la dure nécessité, et cachant leurs croix, mendier leur vie ; d'autres, se livrer à des travaux pénibles & peu faits pour eux, tandis qu'un insolent Commis, enrichi par sa plume, se fait remarquer par un faste révoltant. Je ne finirai point cet article, sans donner des éloges au désintéressement de quelques Ministres qui on refusé généreusement la pension annexée à leur charge. Puisse un si bel exemple avoir des imitateurs !

CHAPITRE XI.

Ce n'est qu'en prenant les plus sages mesures, qu'on peut espérer de rétablir l'ordre dans les finances. Aussi je serois d'avis qu'on n'eût jamais recours aux emprunts, comme trop ruineux à l'état. M. de Calonne, ce fin politique, l'a reconnu lui-même.

Il faudroit défendre l'importation des

étoffes & des draps anglois en France ; par là, on empêcheroit bien des banqueroutes. Eh ! à quoi servent nos manufactures, si, par la préférence qu'on donne à des draps étrangers, les entrepreneurs ne trouvent plus à débiter leurs marchandises ? De-là les faillites, de-là l'inactivité du commerce.

Les nobles ne devroient pas rougir de commercer ; se mettant au dessus d'un sot préjugé, ils feroient circuler davantage l'argent ; & par la relation qu'ils auroient avec le peuple, ils le délivreroient des horreurs de la misère, où le plus grand nombre est plongé. Des services, des besoins réciproques, rapprocheroient ces deux Ordres, & il y auroit moins d'inégalité entr'eux.

N'est il pas encore de moyens de soulager le François ? En voici un que je vais proposer : Toutes les places de portiers qu'on donne aux suisses, soit chez les seigneurs, soit dans les églises, soit au Louvre, retirent beaucoup d'argent de la France : au bout de quinze, vingt ans, plus ou moins, qu'un suisse a resté en place, il va finir ses jours dans sa patrie, & vivre de l'argent qu'il a gagné en France. Il y a telles de ces places où les suisses font des fortunes rapides. Que

d'honnêtes citoyens meurent de faim ! qu'ils ſe trouveroient heureux d'avoir de pareilles places !

Incapables de déguiſer la vérité, je vous parlerai, SIRE, à cœur ouvert. Vous avez un corps compoſé de *cent ſuiſſes*, tous hommes choiſis et d'une belle structure, mais pourqûoi ce même corps n'est-il pas compoſé de *cent françois*? On n'incorporeroit dans cette compagnie, qu'on nommeroit les *braves*, que des ſoldats d'une valeur éprouvée.

Puiſſiez-vous, SIRE, ouvrir les yeux ſur ce que je vous repréſente, & être intimement convaincu que le deſir d'être de quelqu'utilité à la nation françoiſe, m'a dicté ces humbles repréſentations.

FIN.